



AGENCE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE  
CONTRE LA CORRUPTION

# RAPPORT ANNUEL 2021

#LaCultureDeLIntégrité



# Mot du Coordonnateur



Pendant les mois qui ont suivi ma prise de fonction, nous avons procédé à la redynamisation de l'Agence, notamment en ce qui concerne les procédures de traitement des dossiers, l'établissement d'un organigramme fonctionnel et une retraite d'imprégnation et d'assimilation par le personnel des textes régissant l'APLC.

De nombreuses collaborations ont été mises en place, tant au niveau national qu'international. Il a été organisé les Etats Généraux de la lutte contre la corruption, l'actualisation et la validation de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Corruption en impliquant toutes les institutions concernées, les organisations de la société civile, le secteur public et privé, les médias, les milieux universitaires... pour un plus haut niveau de leadership reposant sur l'intégrité.

Agir efficacement c'est aussi s'informer, se renseigner auprès de ceux qui sont actifs dans le domaine depuis longtemps. C'est aussi s'inspirer pour ensuite implémenter dans nos réalités ce que les autres ont pu faire de mieux en la matière.

C'est ainsi, qu'au mois de novembre, nous avons accueilli la délégation Kenyane de l'Ethics and Anti-corruption Commission « EACC » à l'occasion d'une mission d'échanges et de partage d'expérience.

Parce que la lutte contre la corruption est un enjeu international, l'Agence était membre de la délégation présente lors de la 9ème Convention des Etats signataires de la Convention des Nations Unies contre la Corruption.

Avec mon équipe nous avons décidé de ne pas axer l'action de l'Agence uniquement sur le pilier de la répression. La prévention est indispensable pour renforcer l'intégrité et la bonne gouvernance dans le pays.

La population est impatiente et nourrit des attentes légitimes. Bien que le champ de bataille soit vaste, nous poursuivrons avec détermination et patriotisme le combat contre ce fléau, afin de produire les résultats attendus.

Que vive la République Démocratique du Congo !

En matière de corruption, l'adversaire visible et invisible ne connaît aucune limite... Après des années caractérisées par la mégestion et le non-Droit, la République Démocratique du Congo retrouve peu à peu sa dignité et ce grâce à la volonté politique du Chef de l'Etat, Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, qui a fait de la lutte contre la corruption l'un des piliers de son mandat et dont je salue à cette occasion le courage.

Malgré l'ampleur de la tâche, les résultats se manifestent enfin, grâce à la recrudescence des initiatives de lutte contre la corruption qui s'explique en grande partie par le fait que la communauté internationale a pris conscience des effets dévastateurs de la corruption sur le développement durable, sur la stabilité politique depuis 2001, sur la sécurité internationale. Les actions anti-corruption ont également été encouragées par les revendications de la population de la République Démocratique du Congo en quête d'une meilleure qualité de vie et le leadership du chef de l'Etat, dont la détermination à endiguer ce fléau s'est matérialisée par la création de l'Agence de Prévention et de Lutte contre Corruption.

2021 a été marquée par le changement. Le lundi 14 juin, j'ai pris les commandes de l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption. Conscient de la lourde responsabilité qui pesait sur mes épaules, j'ai décidé de placer mon mandat sous le signe de la détermination, de la cohésion et de l'inclusion en m'appuyant sur mes trois Adjoints, le Comité Technique mais également les agents et cadres de l'APLC. J'ai eu à cœur de mettre l'accent sur la participation citoyenne car la lutte contre la corruption c'est l'affaire de tous !

**Thierry Mbulamoko**

# SOMMAIRE

Mot du Coordonnateur.....	2
Présentation de l'APLC.....	4
Le Plan Stratégique National.....	8
Résumé de quelques actions.....	10
Coopération internationale .....	14
Pour une lutte inclusive.....	16
Défis.....	17
Perspectives.....	18

## 2. PRÉSENTATION DE L'APLC

### a. Missions

L'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC) est un Service spécialisé au sein du Cabinet du Président de la République et, est placé sous son Autorité. Elle est l'autorité nationale de référence en matière de lutte contre la corruption en République Démocratique du Congo.

Elle collabore avec les différentes institutions, services, organismes, associations, partenaires et personnes physiques opérant au niveau local et international avec les missions similaires ou intervenant dans le champ de ses compétences.

Elle a été créée par l'ordonnance présidentielle n°20 / 013 bis du 17 mars 2020, en conformité avec la constitution de la République Démocratique du Congo et s'inscrit dans l'option levée par les Nations Unies, l'Union Africaine et la SADC, dans le cadre de la lutte contre la corruption.

### b. Attributions

L'Agence a pour principale mission en vertu de l'article 2 de l'ordonnance, « de définir et de mettre en œuvre tous les programmes permettant de détecter les agissements susceptibles d'être considérés comme relevant de la corruption ou d'une infraction y assimilée ; de mener toutes études et diligenter des enquêtes nécessaires ; de provoquer des poursuites pour faire sanctionner toutes personnes ou tous groupes de personnes, organisations, organismes, entreprises ou autres services impliqués dans les actes de corruption, de blanchiment des capitaux et des faits assimilés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

L'Agence définit les indicateurs de suivi-évaluation des mesures politiques, économiques, socio-culturelles en matière de Lutte contre la Corruption et les faits y assimilés et de déterminer les progrès réalisés dans chaque catégorie d'indicateurs tant au niveau du pouvoir central, que des provinces, en vue de l'amélioration de la gouvernance publique.

### c. Mode de Saisine

L'APLC peut se saisir d'office des dossiers de corruption ou de délit connexe, elle réceptionne des réclamations de personnes physiques ou morales, des plaintes et des dénonciations.

### d. De l'indépendance

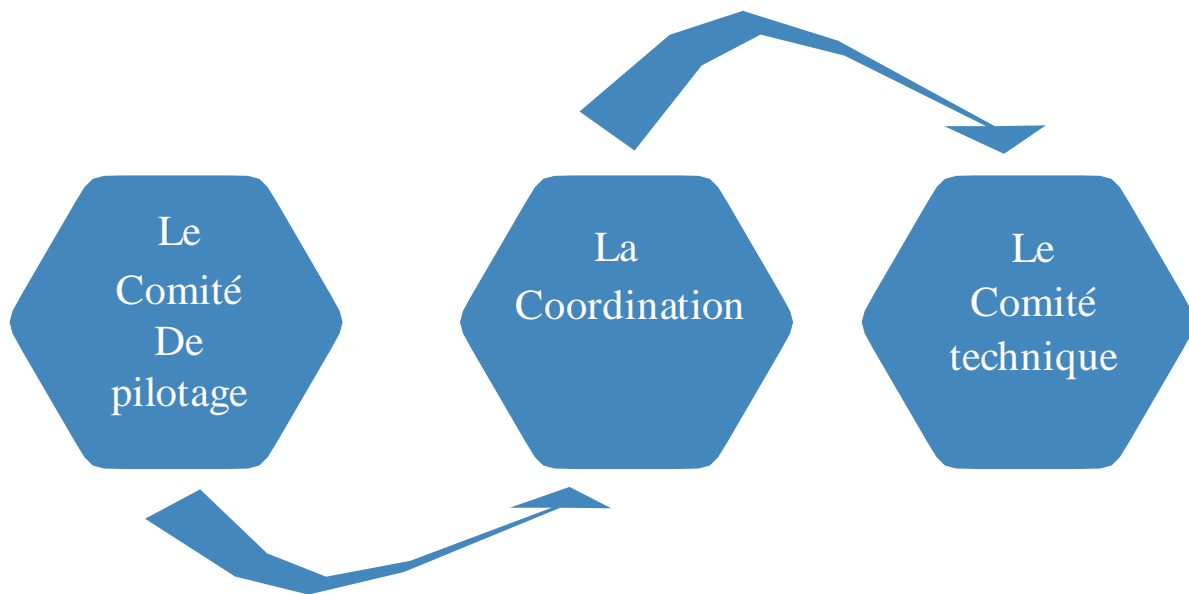
L'Agence de prévention et de Lutte contre la Corruption dispose de l'indépendance nécessaire d'exercer efficacement ses fonctions à l'abri de toute influence indue.

### e. Protection des témoins

Il revient à l'Agence de « Prendre des dispositions » appropriées pour assurer une protection efficace des témoins et des experts, contre les représailles ou les actes d'intimidation dont ils feraient l'objet.

## 2.2 Organisation

Selon l'ordonnance portant création, organisation et fonctionnement d'un service spécialisé dénommé « Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption », Cette institution comprend les organes suivants :



### Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est chargé d'assurer le respect strict de la lettre et de l'esprit de la mission confiée à l'Agence et de veiller à l'atteinte de ses objectifs.

Il approuve le budget de l'Agence et s'assure de sa mise en œuvre.

Le Comité de pilotage est composé d'un Délégué du Cabinet du Président de la République, d'un membre de la Coordination de l'Agence, d'un Délégué de la Primature, d'un Délégué de chacun des Ministères sectoriels ici visés (Justice, Budget, Finances, Droits Humains), d'un Délégué de la Coordination pour le Changement de Mentalités, d'un Délégué de l'Observatoire de Surveillance de la Corruption et de l'Éthique Professionnelle, d'un Délégué de chacun des organismes en charge de la lutte contre le blanchiment des capitaux et de trois Délégués de la société civile.

D'autres intervenants, notamment les partenaires au développement apportant leur concours à la mise en œuvre de la mission de l'Agence, peuvent être invités par le Président de la République aux réunions du Comité de pilotage si les circonstances l'exigent.

Le Comité de Pilotage est convoqué et présidé par le Président de la République ou son Délégué.

### La Coordination

L'Agence est dirigée par un Coordonnateur, assisté de trois Coordonnateurs adjoints, qui forment tous quatre la Coordination :

- Monsieur Thierry MBULAMOKO, Coordonnateur de l'APLC
- Monsieur Michel-Victor LESSAY, Coordonnateur Adjoint Chargé des plaintes, enquêtes et investigations ;
- Madame Bénie-Laure KAMWIZIKU, Coordonnatrice Adjointe Chargée de la détection, de la prévention et de l'administration ;
- Monsieur Francis LUSAKUENO, Coordonnateur Adjoint Chargé des poursuites et du suivi des affaires fixées devant la justice.

La Coordination exécute les missions de l'Agence ; prépare les dossiers traités et les transmet aux autorités judiciaires compétentes pour les suites appropriées.

Elle rédige et soumet au Président de la République des rapports circonstanciés, un rapport trimestriel et un rapport annuel sur l'ensemble de ses activités.

\* Le premier comité de pilotage est prévu dans le courant de l'année 2022.



Un résumé du rapport annuel des activités de l'Agence doit être rendu public afin que l'opinion soit informée sur l'état d'avancement de la Lutte contre la Corruption en République Démocratique du Congo.

Un règlement intérieur de l'Agence détermine les modalités de fonctionnement de la Coordination.

Le Coordonnateur et les Coordonnateurs Adjoints sont nommés et, le cas échéant, relevés de leurs fonctions par le Président de la République.

Ils doivent être intègres, de bonne moralité et n'avoir jamais été impliqués dans les actes de corruption. Un service du personnel d'Appoint assiste la Coordination dans l'accomplissement de ses missions.

### Le Comité Technique

Le Comité Technique, en sigle « CT », est l'organe technique à l'appui de l'action de la Coordination.

A ce titre, il est chargé notamment d'analyser, examiner et étudier dans les détails les actes, faits, informations ou rapports relatifs à la corruption et aux faits y assimilés qui sont portés à la connaissance de l'Agence ; de mener les investigations y afférentes ; de réunir toutes les preuves et d'émettre des avis et recommandations à l'attention de la Coordination.

Le Comité Technique peut comprendre parmi ses membres des personnes jouissant des attributions et prérogatives attachées à la qualité d'officier de police judiciaire.

Il dispose de vingt experts en diverses matières. Les experts en leur qualité de Conseillers, présentent des recommandations à la Coordination.

## 2.3 Ressources

### Le personnel

Vingt-huit (28) Analystes et treize (13) Enquêteurs, épaulés par sept Officiers de Police Judiciaire en détachement font partie du personnel d'appoint de l'APLC chargé de l'exécution des différentes politiques mises en place.

De par la sensibilité et l'importance de ses attributions, l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption a fait appel à des expertises pointues issues des secteurs suivants : Institutions publiques, secteur privé tant au niveau national qu'international et des services de Renseignements...

### Renforcement des capacités

- Formation sur la lutte contre la corruption dans le secteur des ressources naturelles ;
- Formation sur le renseignement ;
- Formation sur la cybercriminalité ;
- Formation sur l'organigramme et le descriptif des postes ;
- Formation en stratégie digitale ;
- Formation sur les marchés publics ;
- Formation sur la Prévention ;
- Formation sur les enquêtes Financières : Lutte contre le blanchiment d'argent, les produits du crime et le Financement du terrorisme.

Ces formations sont en partie réalisées par l'Agence avec l'appui des partenaires extérieurs.

## 5. Budget

Pour son fonctionnement, l'Agence bénéficie d'une dotation émanant du budget de l'Etat, tel que voté dans la Loi des Finances, ainsi que de tout soutien et financement des partenaires et organismes intéressés à sa mission.

## 6. Locaux

Les locaux de l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption sont actuellement situés dans l'enceinte de la Concession présidentielle Gulf sise, Avenue Général Basuki n°14C dans la commune de Ngaliema.

Ce site abrite plusieurs services spécialisés de la Présidence, l'APLC y occupe 4 pavillons dans lesquels sont répartis 12 services :

- Service des Opérations et Renseignement ;
- Service de la Protection des témoins et des experts ;
- Service des Plaintes et dénonciations ;
- Service Finance & informatique ;
- Service des Ressources humaines ;
- Service de la Communication ;
- Service de la Gestion des projets, partenariats et Marchés publics ;
- Service des Etudes & Stratégies ;
- Service Juridique et affaires fixées devant la justice ;
- Service de Suivi législatif et réglementaire ;
- Service de Confiscation et Recouvrement des avoirs ;
- Service du Contrôle interne.

Les locaux ne permettent pas à tous les agents de travailler dans des conditions optimales, en raison notamment de leur exiguïté, mais aussi des risques sanitaires ou encore de la sécurité tant du personnel que des visiteurs.

Il est question dans un avenir proche, que le siège de l'Agence soit délocalisé au Centre ville, à proximité des Institutions Nationales, un lieu qu'une fois réfectionné, répondra davantage aux normes de sécurité.

*\*Pour l'exercice 2021, les frais de fonctionnement de l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption s'élevaient à 2.181 659 416,00 fc*

### 3. Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLCC)

Les activités ci-après ont été menées entre les mois de septembre et décembre pour pouvoir actualiser la SNLC :

- Désignation, réunions experts APLC/OSCEP ;
- Élaboration TDR sur l'actualisation de la stratégie nationale ;
- Collecte données ;
- États généraux de la justice et lutte contre la corruption ;
- Mise en commun, rapport état de lieu, ébauche de la SNLC ;
- Atelier (MATADI) d'actualisation de la SNLC ;
- Forum en présence du gouvernement (KINSHASA/MEMLING) de validation de la SNLC.

## APERÇU DE LA NOUVELLE STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Dans le cadre de sa mission de concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre effective des stratégies et mesures anticorruption à différents niveaux, l'APLC s'est chargée d'élaborer la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption afin de mettre fin à l'impact néfaste de la corruption et de ses effets dévastateurs sur le développement durable, la stabilité politique, la sécurité nationale et internationale ainsi que sur la qualité de vie de la population.

Pour son élaboration, l'implication de tous les acteurs tant du secteur privé, public et de la société civile a été sollicitée.

En termes de résultats, la Nouvelle Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption vise à :

- \* Réduire les pratiques de corruption d'au moins 60 % dans le secteur public, privé et dans les milieux de la société civile d'ici 2026 ;
- \* Compléter et améliorer le cadre légal et institutionnel de lutte contre la corruption d'ici 2023 ;
- \* Eduquer, sensibiliser, moraliser et former continuellement les différentes couches de la société sur la lutte contre la corruption ;
- \* Protéger les recettes publiques du coulage ou les dépenses publiques du détournement et du gaspillage ;
- \* Décourager tout comportement ou attitude de corruption ;
- \* Rechercher et/ou identifier systématiquement les pratiques et manifestations de la corruption et/ou autres faits y assimilés ;
- \* Encourager systématiquement la pratique d'alertes et de dénonciation ;
- \* Lutter systématiquement contre l'impunité en matière de corruption ;
- \* Réprimer efficacement les actes de corruption et les faits assimilés ;
- \* Combattre systématiquement les antivaleurs, les immixtions abusives dans les affaires judiciaires.

Dans la Nouvelle Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, les principales manifestations de la corruption par secteur en RDC ont été identifiées et les problèmes spécifiques ont été cernés.



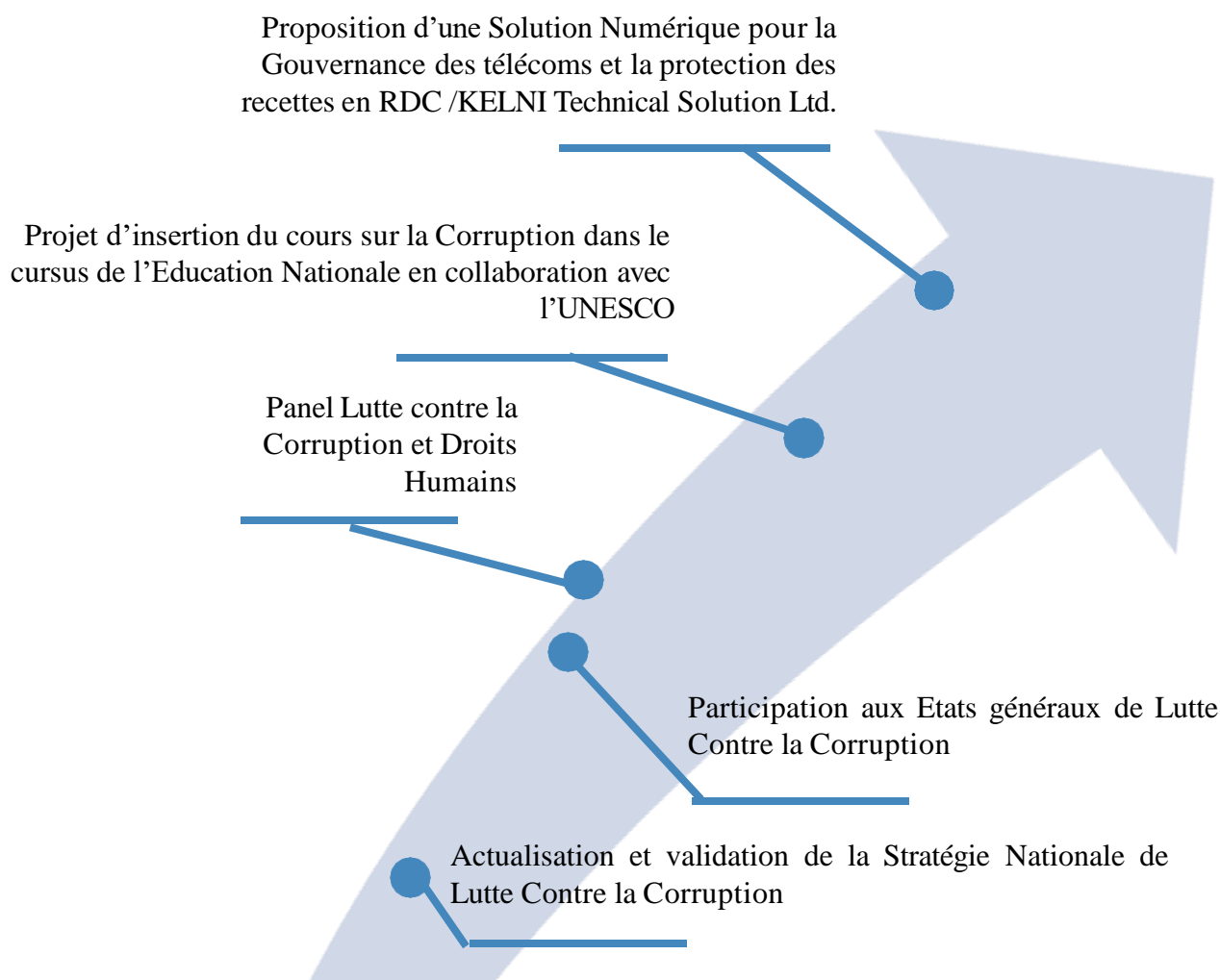
La planification stratégique relève les différentes activités à mettre en œuvre par secteur en vue de la prévention, détection et répression des manifestations de corruption identifiées.

Il y est également énuméré, au-delà du cadre juridique international auquel le pays a adhéré, quelques initiatives législatives et réglementaires parmi tant d'autres prises par la RDC ainsi que le besoin qu'éprouve le pays de légiférer sur la prévention et répression des actes de corruption, le régime de déclaration de patrimoine, la protection des dénonciateurs, témoins, experts et victimes de la corruption et le droit d'accès à l'information.

Pour conclure, le document formule l'exigence d'un ancrage et un engagement politique non équivoque pour la mise en œuvre de la Nouvelle Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption.

## 4. Résumé de quelques actions

### 4.1. Prévention



#### 4.1.a Campagne de sensibilisation

1. La Journée Internationale de la Lutte contre la Corruption « Ça c'est de la Corruption, je dis NON ». Cette initiative avait pour but de prendre conscience de cette journée, de prévenir la corruption, d'interpeller les cibles et de susciter des changements profonds dans le chef de celles-ci et d'instaurer une nouvelle culture, celle de l'intégrité.

Au travers d'une vidéo, et des visuels relatant des circonstances particulières qui ont été diffusés sur le Web, le téléspectateur, l'auditeur, l'internaute, et le lecteur ont été sensibilisés.

Pour maximiser la portée de cette action, l'Agence a pu compter également sur les retombées des effets du "bouche à oreilles".

Cette réalisation de vidéo et podcasts comprenait un triptyque de 3 visuels bandes dessinées qui prennent leur source dans la vidéo et qui ont été également partagés sur la toile, soulignant la thématique sur les droits et les défis et le NON CATEGORIQUE À LA CORRUPTION.



2. Matinée radiophonique anti-corruption à l'occasion de la Journée Internationale de la Lutte contre la Corruption sur Top-Congo. L'agence a convié à cette occasion les représentants : de la Justice, de la Société Civil et du parlement.
3. Journée mondiale du tourisme campagne « le saviez-vous ? »
4. Journée africaine de lutte contre la corruption
5. Site web dédié à la stratégie nationale « [www.strategienational-aplc.org](http://www.strategienational-aplc.org) »
6. Site web APLC travaux de lancement

7. Ligne Bleue anti-corruption Travaux de lancement "Lobela Biso To Landela Banga"



#### 4.1.b Autres Initiatives

##### Mallette pédagogique

Dans le cadre du projet d'introduction des cours de lutte contre la corruption dans le milieu scolaire La Mallette Pédagogique

1. Est un dispositif de formation mis à la disposition des enseignants, facile à utiliser avec les élèves
2. Propose des activités ludiques, scientifiques et intellectuelles
3. Permet d'acquérir un concentré des compétences de base requises, connaître, comprendre et détecter la corruption
4. Permet une exploitation avec les élèves...
5. Permet aux enseignants d'apprendre en même temps que les enfants.

La Mallette proposera :

1. Des cas pratiques permettant de familiariser l'élève avec les notions de la Corruption.
2. Un glossaire illustré avec la définition des différents termes liés à l'anticorruption
3. Des Q/R que ferai-je avec mise en situation (face à la corruption)
4. Mémo pour les enseignants

**Le Livre Blanc de l'APLC**, un code d'éthique et de bonne conduite à l'attention du personnel de l'Agence pour renforcer l'intégrité du Personnel. Ce « Livre Blanc » présente la culture de l'institution, un aperçu des valeurs de l'Agence. Il renseigne sur l'attitude à adopter face aux présents et gratifications, il énonce également les politiques en matière de comportement pour une réelle probité des agents. Toutes les recommandations contenues dans cet ouvrage font actuellement l'objet d'enrichissement pour une future publication au regard du règlement interne de la Présidence.



##### COMPLIANCE DAY ORANGE

L'APLC a sensibilisé les salariés de la compagnie Orange à la lutte contre la corruption.

Quelques pistes de solutions ont été proposées :

- \* Contribution à la Lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux par les compagnies de téléphonie mobile par des messages de sensibilisation via SMS, couplés à des messages d'utilité publique diffusés lors des sonneries d'attente.
- \* Par la formation du personnel sur la Lutte contre la Corruption et les faits assimilés



#### 4.2. a. Enquêtes et investigations

**42**  
dossiers

Au cours de l'année 2021, l'APLC a traité plus de **42** dossiers. Il s'agit principalement de dossiers liés à : des particuliers, des Directeurs Généraux et PCA des entreprises publiques, des régies financières et des sociétés privées, des Secrétaires Généraux des différents ministères, des Conservateurs de titres fonciers et Chefs des divisions du Cadastre, des notaires, des greffiers des cours et tribunaux et les responsables des banques... la plupart ont répondu présent aux différentes invitations que l'APLC a adressé au nom du Coordonnateur de l'Agence.

#### 4.2. b. Classification

Les dossiers ont été traités et classés de la manière suivante:

- 66** dossiers de détournements des deniers publics et fraude fiscal ;
- 3** dossiers de blanchiment de capitaux ;
- 21** dossiers de demande d'intervention dans les dossiers judiciaires ;
- 3** dossiers à caractère social ;
- 14** dossiers de conflits parcellaires / spoliation ;
- 19** dossiers pour abus de confiance, trafic d'influence, escroquerie et conflits d'intérêts ;
- 3** dossiers de demande d'emplois ou d'offre de service ;
- 20** dossiers classés sans suite.

#### 4.2. c. Instruction des plaintes, dénonciations et réclamations

L'APLC a constaté que plusieurs dossiers soumis par les plaignants sont pendants devant les Cours et Tribunaux et des Parquets. Dans certains cas, les jugements ont été rendus et exécutés et ceux qui n'ont pas obtenu gain de cause demandent souvent à l'Agence de détecter les faits de corruption contenus dans ces jugements ou arrêts.

Par ailleurs, la corruption étant une infraction très complexe, la plupart des dossiers qui font l'objet de sa saisine, contiennent des éléments insuffisants susceptibles d'asseoir la culpabilité des inculpés. Ainsi, plusieurs dossiers sont en cours d'instruction aux fins de recueillir les éléments suffisants de preuve avant leur transmission devant les instances judiciaires.

## 5. Coopération internationale

### 5.1 EACC

L'APLC a reçu une délégation conduite par le Directeur Général de la “Commission d’Ethique et de Lutte contre la corruption du Kenya, EACC en sigle.” Monsieur Twalib Mbarak, dans le cadre d’une visite officielle du 2 au 7 novembre 2021 en République Démocratique du Congo.

Cette visite fait suite à la rencontre entre son Excellence Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo et son homologue UHURU KENYATTA, Président de la République du Kenya, lors de sa visite d’Etat en République Démocratique du Congo du 20 au 22 avril 2021.

Cette rencontre avait pour objectif, des échanges et partages d’expertises mais aussi la coopération bilatérale stratégique.

Cette visite s’est clôturée par la signature d’un « Mémoire d’entente » entre les deux institutions.

### 2. Neuvième session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC/COSP9), Sharm El-Sheikh, Egypte (du 13 au 17 décembre 2021).

Ce fût l’occasion pour l’Agence de Prévention et Lutte contre la Corruption de participer à :

Des plénières entre institutions étatiques, des débats sur l’initiative StAR (Stolen Asset Recovery) concernant le recouvrement des avoirs, de s’enquérir des « bests practices » sur les Stratégies Nationales de lutte contre la corruption des Etats parties à la CNUCC.

Des Ateliers sur le rôle des renseignements financiers dans la lutte contre le trafic des flux financiers illicites et de renforcer les liens entre les autorités anticorruption et la Société Civile.

### 3. ETATS-UNIS

L'APLC a participé à la table ronde sur la lutte contre la corruption et à plusieurs autres rencontres sur les investissements, les renseignements financiers et la lutte contre le financement du terrorisme, organisées par l’Ambassade des Etats-Unis en RDC et la Maison Blanche.

### 4. LE MAEP ( Mécanisme Africain d’Évaluation par les pairs )

Le MAEP est un accord volontaire conclu entre les États africains pour évaluer et réviser systématiquement la gouvernance au niveau des Chefs d’État afin de promouvoir la stabilité politique, l’intégration économique accélérée au niveau sous-régional et continental, la croissance économique et le développement durable.

L'APLC a fait partie de la délégation de la Présidence de la République en mai 2021 lors du dépôt des instruments juridiques d’adhésion de notre pays comme 41ème membre du MAEP.

Dans le cadre de mise en oeuvre du processus MAEP au niveau national, l’Agence participe activement aux travaux préparatoires pour la mise en place de la Commission Nationale de Gouvernance et du Secrétariat National Permanent, en plus du point focal déjà désigné par le Président de la République, à savoir le Ministère du Plan.



## 5. Dépôt d'instruments de ratification de la convention de l'U.A sur la prévention et la lutte contre la corruption.

La République Démocratique du Congo a autorisé sa ratification par la loi N°16/029 du 8 novembre 2016. Après six années, grâce à la facilitation et à l'impulsion de l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption, 2022 voit couronner le dépôt d'instruments de ratification à la Commission de l'Union Africaine.

La plus-value du dépôt d'instruments de ratification, c'est qu'il valide définitivement l'adhésion de notre pays à ladite Convention. Cela marque une réelle avancée pour la RDC, un atout sur le plan international qui lui permet ainsi d'accroître sa crédibilité, d'améliorer le cadre de collaboration international et d'être efficace en termes de : prévention, de détection et de lutte contre la corruption.

## 6. AFA ( Agence Française Anticorruption )

L'APLC a tenu des séances de travail avec la Direction de l'Agence Française Anticorruption.

## 7.Participation de l'APLC aux travaux de présentation et analyse de l'indice de perception de la corruption.

L'APLC a été conviée à participer aux travaux de présentation et analyse de l'Indice de perception de la corruption « CPI », publié par Transparency international.

Avec la Cellule sur le climat des affaires et Global Sovereign Advisory, partenaires clés dans cette mission, il se dégage que la publication de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et du Rapport annuel APLC permettront d'améliorer considérablement le score de la RDC en matière de lutte contre la corruption et de l'amélioration du climat des affaires en général.

## 6. POUR UNE LUTTE INCLUSIVE

L'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption collabore avec des personnes, des autorités, des institutions, des organismes et des organisations de la société civile tant au niveau national qu'international notamment :

- Le Ministère de la Justice ;
- Ministère des Finances ;
- Ministère du Budget ;
- OSCEP ;
- IGF ;
- CENAREF ;
- APNAC ;
- INAFORJ ;
- MÉDIAS ;
- La SADC ;
- L'UNESCO ;
- PNUD ;
- ONUDC ;
- Ambassade des USA à Kinshasa ;
- OSISA ;
- LICOCO ;
- ACAJ ;
- Etc.

## 7. Défis



## 8. PERSPECTIVES

1. Renforcer le cadre légal et institutionnel : loi spéciale anticorruption

2. Augmenter le nombre des poursuites

3. Faire diligence dans le traitement des dossiers

4. Renforcer les procédures de confiscation des avoirs

5. Renforcer le travail en synergie avec les institutions et les acteurs anticorruption

# Ont contribué à ce rapport

**Thierry Mbulamoko, Coordonnateur**

**Michel-Victor Lessay,**

Coordonnateur Adjoint chargé des Plaintes, Enquêtes et Investigations

**Bénie - Laure Kamwiziku,**

Coordonnatrice Adjointe chargée de la Détection, de la Prévention et de l'Administration

**Francis Lusakueno,**

Coordonnateur Adjoint chargé des Poursuites des Affaires fixées devant la Justice

**Chouna Lomponda,**

Conseillère Chef de Service de la Communication

**Urbain Kalembu Mume,**

Conseiller Chef de Service, Protection des Témoins

**Moro Mukota Muteba,**

Conseiller Chef de service, Finance et Informatique

**Serge Kimema,**

Conseiller Chef de Service Etudes et Stratégies

**Fanfan Amboyo,**

Conseiller Finances et Economie

**Etienne M'libwa,**

Assistant Conseillère Chef de Service de la Communication

**Dimitri Pinzi,**

Assistant du Coordonnateur



**BUREAU:  
SITUÉ DANS L'ENCEINTE DE LA  
CONCESSION PRÉSIDENTIELLE GULF  
14C , AV. GÉNÉRAL BASUKI,  
COMMUNE DE NGALIEMA  
KINSHASA/RD CONGO**

